



Que dois-je faire ? Urgent

Par **Miss333**, le **13/09/2016** à **07:57**

Bonjour, signé un contrat CDI, 2 mois d'essais renouvelable, chose qui a été fait, donc 2 mois d'essai en plus, le 22 Août accident de travail, reprise le 29, une seule journée, le 30 Août prolongation accident de travail jusqu'à aujourd'hui, le 12 Septembre 2016, mais reçu en main propre le 30 au matin une lettre comme quoi on ne me garde pas, donc arrêt période essai (comme par hasard), bref.. Ceci est une longue histoire car je l'ai mis aux prud'hommes suite à pas mal de fautes commises par l'employeur me concernant. Je suis dans une entreprise adaptée et classée handicapée. Je n'ai n'y effectué de visite médicale, n'y effectué de reprise visite médicale!!!!

ma question aujourd'hui, vu qu'on ne me garde pas et que je suis en prolongation d'accident, les deux se terminant à la même date! que dois-je faire??

J'ai lu dans le code du travail, que mon contrat même en période d'essai était en suspens étant donné que je suis en prolongation accident de travail?? Qui veut dire qu'il se prolonge malgré tout ???

Besoin de réponse, car personne ne sait me répondre, même pas le syndicat 'au secours'!!!!

Par **joss38**, le **13/09/2016** à **10:22**

bonjour. avez-vous contacté l'inspection du travail? c'est le mieux à faire